

COMPTE RENDU DE LA REUNION MENSUELLE DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 21 JUIN 2000 (extraits)

CASA : imposition ou non ?

La D.E Guyancourt n'ayant pas participé aux réunions centrales, elle ne sait rien de plus. De notre côté, nous attendons la réponse au courrier adressé au Ministre des finances.

Infos : A Renault VI Blainville, des salariés en vacances, pensant partir au 1^{er} Juillet auraient été rappelés à leur travail. POURQUOI ?

La direction confirme qu'une direction ne peut s'opposer au départ d'un salarié s'il remplit les conditions requises.

Le calcul de la prime et des indemnités étant calculées sur la dernière année, les salariés en temps partiel ont intérêt à travailler une année à temps complet avant de partir.

Le remboursement des frais

De nouveau a été évoqué (voir tract précédent). Concernant les cartes bancaires, la carte American Express est de plus en plus acceptée. Des progrès restent à faire pour qu'elle corresponde aux prestations de la carte VISA.

Restaurants

Le résultat de l'enquête « qualité Sodexo » sera présenté à la commission Restaurant du CE fin Juin et en DP en Juillet.

Les salariés ayant connus des problèmes de retrait (ou d'ajout) sur leur compte ont normalement été

régularisés le 1/6. Il est possible de demander un historique de son compte aux caisses depuis le 1/4.

C'est Renault et non la Sodexo qui est le responsable de ce « bug », puisque c'est Renault qui gère le matériel dont l'informatique.

Panneaux syndicaux

De nouveaux panneaux syndicaux sont et seront posés dans différents secteurs de l'établissement. Pas toujours à des endroits passagers mais...

Réduction véhicules Renault

20% sont proposés par le CSF sur des véhicules diesel Renault : Réponse « c'est qu'ils passent par des centrales d'achat ». Pas d'autres explications !

Droits syndicaux

SUD ne participant pas aux discussions « Droit Syndical » et compte tenu des éléments dont nous disposons sur ces discussions nous mettons en garde d'éventuels signataires sur le recul social induit par ces discussions, recul déjà amorcé par l'accord RTT. Cet accord favorise le syndicalisme de « bureau » au détriment du syndicalisme « de terrain ». Cet accord vise en plus à censurer des syndicats émergents tel que le notre.

Congés

Les gens en congé les 2 semaines de fin d'année, seront recredités de 0.2 jours par jours de congé soit 0.8 jours pour chacune des 2 semaines (chaque semaine n'ayant que 4 jours)

réponse à la question du tract n° 25 :
Jacques PREVERT



Guyancourt-Aubevoye
Grand Couronne
Renault VI Blainville
SOVAB Batilly

Union Syndicale
Renault
SUD
de la Manufacture Renault
Groupe Renault

Communiqué de presse de l'UNION SYNDICALE-G10 SOLIDAIRES

Les reculs sociaux du MEDEF ne doivent pas être validés !

Les conclusions des dernières négociations sur l'UNEDIC reprennent presque intégralement les propositions du MEDEF : le PARE reste la condition pour obtenir des indemnités moins faibles, le profil du chômeur détermine ce à quoi il peut prétendre, le CDD de 5 ans devient la norme...

Deux organisations syndicales sur les 5 qui ont participé à ces négociations avec le patronat, se déclarent aujourd'hui prêtes à signer un tel contenu ! Ces décisions seraient alors totalement illégitimes ; rappelons aussi que les organisations de chômeurs n'ont même pas été conviées à ces discussions, ni d'ailleurs notre union syndicale.

La CFDT déclarait récemment que tout accord, pour être valable, devait être signé par des organisations majoritaires : elle ne peut donc logiquement s'engager dans un processus qui tournerait le dos au principe même qu'elle affiche...

Mais si la CFDT et la CFTC confirmaient malgré tout leur volonté d'avaliser ces nouvelles dispositions, il appartiendrait alors au Gouvernement de ne pas entériner ces reculs sociaux, refusés par une majorité d'organisations syndicales et par toutes les associations de chômeurs.

Le MEDEF a voulu imposer son dikal, il a montré le vrai contenu de sa relandation sociale, il est devenu lui aussi illégitime pour prétendre décider de l'avenir du Code du travail et de la protection sociale dans ses différents aspects.

L'Union syndicale-G10 Solidaires considère que l'heure est venue pour le Gouvernement de prendre ses responsabilités en organisant une véritable négociation sociale avec toutes les parties concernées, et notamment les associations de chômeurs. L'urgence est à définir des règles garantissant à tous les chômeurs un revenu permettant de vivre décemment : les allocations chômage et les minima sociaux doivent être augmentés de façon importante, la dégressivité doit être supprimée, et les chômeurs ne doivent pas être soumis à l'obligation d'accepter n'importe quel travail à n'importe quelles conditions. Il y a aussi urgence à mettre sur pied un plan de lutte contre la précarité dans tous les secteurs professionnels : les statuts précaires se multiplient et la majorité des embauches se font dans ce cadre; il est temps d'y mettre un coup d'arrêt, si on ne veut pas que se multiplient les salarié-es pauvres dans notre pays (qui sont déjà 3 millions dont une majorité de femmes).

L'Union syndicale-G10 Solidaires appelle l'ensemble des syndicats à refuser de cautionner les positions du MEDEF ; et s'adresse à l'ensemble des mouvements sociaux pour agir ensemble afin d'empêcher ces mauvais coups.

Le 15 juin 2000
Annick Coupe

"Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée".

Victor Hugo.

SECRET D'ETAT.

Officiellement **PARE** signifie **Plan d'Aide au Retour à l'Emploi**. Mais c'est un nom de code. SUD le fameux syndicat d'investigation révèle aujourd'hui son identité véritable: **Plan d'Action pour le Rétablissement de l'Esclavage**. Toussaint Louverture, réveille-toi ! Ils sont devenus fous !